

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD367

présenté par  
M. Millienne, rapporteur

-----

#### ARTICLE 4

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« du même mode »

le mot :

« ferroviaires ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.